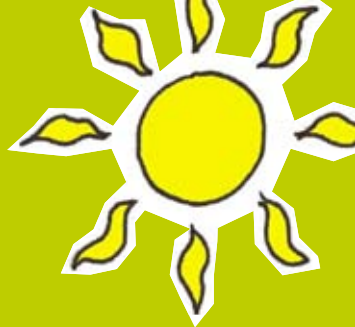




Redevance incitative
Bac - Collecte
Tri - Réduction - Déchèterie



GUIDE DU DÉCHET



édité en
Juillet 2010



REDEVANCE INCITATIVE

Afin de réduire la quantité d'ordures ménagères et maîtriser le coût du service, la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie a décidé de mettre en place une redevance dont le montant prendra en compte le poids des ordures ménagères « résiduelles » (= bac d'ordures ménagères).

L'utilisateur paie en fonction de ce qu'il jette.

Un système plus juste qui favorise la transparence des coûts.

LE CALCUL DE LA REDEVANCE

Part fixe

PF Abonnement incluant toutes les charges fixes

Part variable

PV1 En fonction du poids collecté

PV2 En fonction du nombre de levées du bac

A NOTER : La part variable de la Redevance est calculée sur le bac des ordures ménagères uniquement (et non sur les bacs jaunes ou bleus).

LE DISPOSITIF

1 Chaque bac est équipé d'une puce électronique et d'une serrure qui permet lors de son ramassage d'identifier son propriétaire.

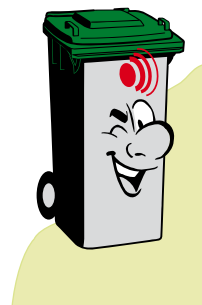
2 Lorsque le bac est collecté :
- sa présentation est comptée,
- le poids net de déchets collectés est enregistré.

3 Un dispositif informatique enregistre tout au long de l'année le nombre de présentations de bacs et le poids d'ordures ménagères résiduelles collectées.

4 Les données sont rassemblées et communiquées avec la facture.



LES NOUVELLES POUBELLES



Chaque bac à ordures ménagères est équipé d'une puce électronique pour identifier son propriétaire.

Chaque bac est équipé d'une serrure et chaque propriétaire est doté de sa clé. Cela permet d'éviter tout dépôt d'ordures ménagères « sauvage ».

Chaque bac est dimensionné en fonction du nombre de personnes du foyer.

Les bacs sont fournis par la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie.

Pour demander votre bac, signaler une dégradation ou un vol de votre bac, votre interlocuteur est la Communauté de Communes :

04 79 37 95 25 ou redavance.incitative@hautecombedesavoie.com

www.hautecombedesavoie.com

COMMENT BIEN UTILISER LE BAC A ORDURES MENAGERES ?

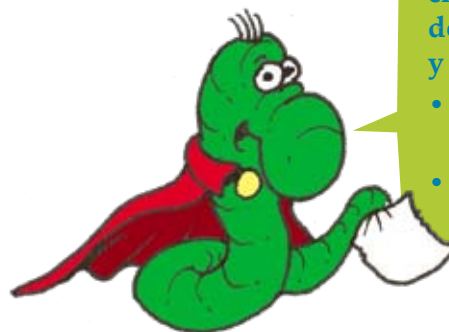
- Déposez dans votre bac les ordures ménagères **dans un sac fermé**.
- **Ne déposez pas de sacs à côté ou sur le bac.** Ils ne seront pas collectés.
- Présentez votre bac lorsqu'il est **plein, couvercle fermé**.
- **Ne tassez pas** les ordures ménagères dans votre bac pour en faciliter le vidage.



ATTENTION : Les bacs jaunes ou bleus contenant des ordures ménagères résiduelles ne seront pas collectés.

Chacun peut maîtriser sa facture en cherchant à réduire sa production de déchets. Concrètement, comment faire pour y parvenir ?

- **Trier plus**
(voir les consignes de tri en pages 4-5)
- **Produire moins de déchets**
(voir pages 6-7)



CONSIGNES DE TRI



Un doute ?
www.animateursdutri.fr
04 79 10 03 68

Papiers et cartonnets non gras, non souillés



Cartonnets



Papiers, journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires



Pochettes Kraft, enveloppes

NON !



Gros cartons
→ Déchèterie



Film plastique autour des prospectus et journaux
→ Ordures ménagères

Emballages bien vidés



Boîtes en métal et aérosols



Briques alimentaires



Bouteilles et flacons en plastique

NON !



Yaourt



Film plastique



Barquette plastique

→ Ordures ménagères

Verre bien vidés, sans bouchon ni couvercle



Bouteilles



Pots et bocaux

NON !



Vaisselle



Ampoule



Vitrage



Verre

→ Déchèterie

Déchets fermentescibles à composter (voir p.7)



Epluchures



Restes de repas (pâtes, riz, légumes, pain...)



Coquilles d'oeuf



Marc/filtre de café, sachet de thé



Feuilles, tontes de pelouses, plantes...

NON !



Os, arêtes, restes de viandes et de poissons



Excréments d'animaux, litières souillées



Pelures d'agrumes



Huiles
↓
Déchèterie

→ Ordures ménagères

Déchets spéciaux à déposer dans des lieux adaptés ou en déchèterie (voir p.7)



Piles, cartouches d'imprimante



Leds, ampoules basse consommation, néons



Déchets électriques et électroniques



Déchets verts



Vêtements



Médicaments, aiguilles



Produits toxiques



Huiles (moteur, friture)



Gros cartons

Réduisons nos déchets, ça déborde !

Le meilleur déchet ?... C'est celui qu'on ne produit pas !

FAIRE MAIGRIR SA POUBELLE

La quantité d'ordures ménagères produites a doublé en 40 ans.

Encore plus d'ordures ménagères, c'est :

- gaspiller des matières premières... des ressources qui ne sont pas inépuisables.
- risquer de manquer de moyens de traitement (incinération, enfouissement) à moyen terme.

Réduire sa production de déchets, c'est :

- préserver l'environnement en limitant l'utilisation des ressources naturelles et en diminuant la quantité d'ordures incinérées ou enfouies.
- mieux maîtriser le coût financier du traitement des déchets.

ACHETER MIEUX



Eviter les emballages individuels et les sur-emballages. Privilégier les grands contenants, les produits à la coupe, au détail ou en vrac à ceux en barquette plastique. C'est souvent moins coûteux. Savez-vous que le prix de l'emballage peut même dépasser le prix du produit qu'il contient ?

Préférer l'eau du robinet : elle est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille et permet d'éviter 10 kgs de déchets par an et par habitant.

Privilégier les produits réutilisables (rechargeables - stylos, piles... ; lavables - torchons, éponges...) **aux produits jetables** (lingettes, essuie-tout, gobelets, assiettes en plastique, rasoirs jetables...).

Offrir des cadeaux « dématérialisés » (places de spectacles, de cinéma...).

UTILISER MIEUX

Utiliser les 2 faces du papier, n'imprimer que ce qui est nécessaire.

Utiliser la fonction brouillon pour les impressions : 30% d'économie d'encre et moins de cartouches à jeter !

Utiliser et entretenir correctement les appareils électriques et électroniques permet de prolonger leur durée de vie. Pensez à lire le mode d'emploi !

Respecter les doses conseillées permet d'obtenir un résultat optimal en faisant des économies : moins de produit d'entretien utilisé, c'est moins de bouteilles à jeter.



AUTOCOLLANT "STOP PUB"

Refuser la publicité dans sa boîte aux lettres : 40 kgs de déchets en moins par an et par foyer.

RÉUTILISER, RÉPARER



Avant de jeter un objet, je me pose quelques questions :
Est-il réutilisable ? Est-il utile à quelqu'un d'autre ? Est-il réparable ?

Des associations peuvent les récupérer :

Le CAPS (Albertville) - 24, rue Félix Chautemps - 04 79 37 48 96
EMMAÜS (La Motte-Servolex) - 405 rue Denis Papin - 04 79 25 10 29

...



C'est grâce à moi !

COMPOSTER

Le compostage permet de valoriser chez soi une partie des déchets organiques de la cuisine et du jardin.

C'est un processus naturel : les vers et les micro-organismes présents dans le sol dégradent les déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène, et les transforment en un fertilisant pour la terre. On obtient ainsi un excellent terreau qui permet d'enrichir la terre du jardin et des plantes en pots.

Que peut-on composter ?



Déchets de cuisine (épluchures, filtres à café, restes de fruits et légumes, pain, coquilles d'œufs...), **déchets de jardin** (feuilles, fleurs fanées, petites branches...), et aussi : sciure de bois non traité...

Qui peut composter ? Tout le monde.

- Dans un jardin, on choisira de faire du **compost en tas** ou dans un **composteur** directement posé sur le sol.
Pour commander votre composteur, inscrivez-vous auprès de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie
- Pour ceux qui ne disposent pas d'espace vert, il existe les **lombri-composteurs**, ces appareils sont composés de plateaux emboîtés dans lesquels des vers de terre circulent pour décomposer les déchets.
En vente dans le commerce.



Le saviez-vous ? Composter permet de réduire sa poubelle de 30 %.

RAMENER LES DECHETS SPECIAUX DANS LES LIEUX ADAPTES

Certains déchets ne vont pas dans votre poubelle car ils sont toxiques, dangereux ou encombrants et doivent être dépollués ou / et recyclés.

	Lieux adaptés	Déchèterie de Gilly-sur-Isère
Piles, cartouches d'imprimante	Revendeur, mairie, école	x
Ampoules basse consommation, néons, leds	Revendeur	x
Équipement électronique, électroménager et électrique	Revendeur	x
Déchets verts	Compostage	x
Vêtements	Association	x
Médicaments	Pharmacie	
Aiguilles	Pharmacie : demander un conteneur	x
Produits toxiques ou emballages de produits toxiques (pesticides, insecticides, désherbants, peintures...)		x
Huiles moteur ou de friture		x
Remblais, gravats, bois, ferraille		x
Gros cartons		x
Pneus		x
Encombrants		x



CONTACTS

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la totalité de la gestion des déchets (collecte et traitement) est entre les mains de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



Pour toute question concernant le mode de facturation de la gestion des déchets (calcul de la redevance incitative),
Pour tout problème de collecte,
Pour toute demande de bac,
... la Communauté de Communes est votre interlocuteur.

Contacts : 04 79 37 95 25 - redavance.incitative@hautecombedesavoie.com
www.hautecombedesavoie.com
50, le Pré de Foire - 73460 Grésy-sur-Isère
Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi 9h-12h

LES ANIMATEURS DU TRI

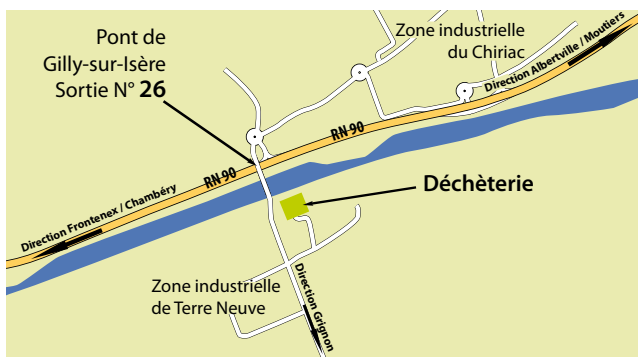


Pour toute information sur le devenir des déchets,
En cas de doute sur les consignes de tri,
Pour plus de conseils sur le mode d'emploi du compostage...
... les animateurs du tri sont toujours là pour vous conseiller et vous informer.

A l'occasion d'événements ou lors d'animations scolaires, ils vous proposent d'intervenir pour sensibiliser les habitants, petits et grands, sur les déchets (tri, recyclage, éco-consommation, déchèterie...).

Contacts : 04 79 10 03 68 - accueil@animateursdutri.fr - www.animateursdutri.fr
Audrey, Julie, Pascal et Stéphanie vous reçoivent dans leurs locaux situés à Albertville - Espace Economie Emploi et Formation - 47, avenue Jean Jaurès.
Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi 8h30-12h

LA DÉCHÈTERIE DE GILLY-SUR-ISERE



Contact : 04 79 37 03 87

Horaires d'ouverture
au public :
lundi au samedi :
8h-12h30 / 13h30-18h
dimanche :
8h-12h30

Guide du Déchet édité par la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie - **Conception** : Co.RAL (Pôle Communication, Animateurs du tri) - **Crédits iconographiques** : CCHCS, Co.RAL, Borlet, Indiggo, Ness, Eco-Emballages - **Impression** : Borlet - 5000 exemplaires - papier recyclé - encres végétales - Juillet 2010



Avec la participation d'Eco-Emballages - Attention ! Ce logo ne signifie pas que l'emballage est recyclable mais que le fabricant participe financièrement au Programme Français de valorisation des emballages ménagers.